

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Guide Complet ORIAS

Programmes DCI & DDA + Obligations légales 2026

Inscription · Renouvellement annuel

Associations agréées ACPR · Pièces justificatives

Calendrier ORIAS · Bases légales complètes

• DCI 7h — 4 modules

• DDA 15h — 8 modules

• 6 associations agréées IAS

• 6 associations agréées IOBSP

• Procédure ORIAS pas à pas

• Références légales & décrets

22h

AUDIO

12

MODULES

9

PAGES

25€

ORIAS / AN

31/12

DATE LIMITE

AU SOMMAIRE

Calendrier ORIAS 2026

Mois par mois — quand agir

Obligations légales

Bases légales, sanctions

Inscription première

Conditions, pièces, délais

Renouvellement annuel

Étapes, documents, pièges

Associations agréées 2026

Liste officielle ACPR

Programmes DCI & DDA

12 modules détaillés

Mathieu Bourdieu — dcidda.fr

IOBSP Niveau 1 · IAS Niveau 1 · Formateur Banque & Assurance

Organisme de formation N° 7682084482 · contact@dcidda.fr

✓ Conforme ACPR & ORIAS

✓ FOAD 100% audio

✓ Attestation immédiate

✓ 30j satisfait ou remboursé

dès 49€www.dcidda.fr

📅 Calendrier ORIAS 2026

Mois par mois — quand agir pour rester en conformité — ★ = période recommandée

JANVIER

Vérifier statut ORIAS + adhésion association

FÉVRIER

🕒 Date limite renouvellement ORIAS 2026 (28/02)

MARS ★

Début formations dcidda.fr — démarrage idéal

AVRIL ★

Délai optimal — 1 module/semaine à votre rythme

MAI

50% des pros en retard — ne pas attendre

JUN ★

Mi-parcours recommandée — dernière fenêtre sereine

JUILLET

Dernière fenêtre confortable avant l'été

AOÛT

Rush — délais support allongés

SEPTEMBRE ★

Accès dcidda.fr encore ouvert — agir maintenant

OCTOBRE ⚠️

Zone de tension — obligation imminente

NOVEMBRE ⚠️

URGENT — préparer renouvellement ORIAS

DÉCEMBRE 🚫

Date limite 31/12 — formations obligatoires

Les 4 conditions obligatoires pour exercer

1

Honorabilité

Pas de condamnation pénale incompatible — bulletin n°2 du casier judiciaire vérifié automatiquement par l'ORIAS à chaque renouvellement.

2

Capacité professionnelle

Diplôme Bac+3 finance/droit/assurance inscrit au RNCP, ou stage de 150h auprès d'un organisme certifié Qualiopi, ou expérience professionnelle de 1 à 4 ans selon statut.

3

RC Professionnelle valide

Assurance responsabilité civile professionnelle couvrant votre activité — minimum 500 000€/sinistre pour IORSP en 2026 - min. 1 564 610€/sinistre pour IAS.

4

Adhésion à une association agréée ACPR

Obligatoire depuis le 1er avril 2022 (Loi n°2021-402). Sans adhésion valide, l'immatriculation ORIAS est refusée. À renouveler chaque année.

Réf. : L512-1, R512-5 III, A512-2 Code des assurances — L546-1, R546-3-III Code monétaire et financier



Date limite : 31 décembre 2026

Sans attestation de formation valide, votre renouvellement ORIAS est bloqué. Résultat : interdiction d'exercer légalement votre activité d'intermédiation.

Inscription — Première Immatriculation ORIAS

Comment s'inscrire pour la première fois · www.orias.fr · Délai : 2 mois · 25€ / catégorie

Avant toute inscription, vous devez obligatoirement avoir adhéré à une **association professionnelle agréée par l'ACPR**. Cette adhésion est un prérequis absolu depuis le 1er avril 2022 (Loi n°2021-402).

Les 6 étapes de l'inscription

- 1 Adhérer à une association agréée**
Choisissez parmi les associations IAS ou IOBSP agréées par l'ACPR (page 5). Obtenez votre attestation d'adhésion avant toute démarche ORIAS.
- 2 Souscrire votre RC Pro**
Contrat valide couvrant votre activité avec les plafonds légaux 2026. Votre association peut vous orienter vers des offres groupées.
- 3 Créer votre espace ORIAS**
Rendez-vous sur www.orias.fr — bouton "Connexion" en haut à droite. Créez votre compte avec votre numéro SIREN à 9 chiffres.
- 4 Déposer votre dossier en ligne**
Cliquez "Faire une demande" > "Nouvelle inscription", renseignez la catégorie et téléchargez vos pièces au format PDF, JPO ou PNO.
- 5 Régler les frais**
25€ par catégorie d'inscription, par CB en ligne. Plusieurs catégories possibles en un seul paiement groupé.
- 6 Attendre la validation**
Délai réglementaire maximal : 2 mois à compter d'un dossier complet. Vous recevez votre numéro ORIAS à 8 chiffres par email.

Pièces justificatives requises

Pièce	IAS (Assurance)	IOBSP (Crédit)
Extrait Kbis < 3 mois	✓ Mention "courtage d'assurance"	✓ Mention "courtage en opérations de banque"
Attestation RC Pro valide	✓ Min. 1 564 610€/sinistre	✓ Min. 500 000€/sinistre
Justificatif capacité pro	✓ Diplôme, stage 150h ou expérience	✓ Diplôme, stage 150h ou expérience
Attestation adhésion asso.	✓ Obligatoire depuis avril 2022	✓ Obligatoire depuis avril 2022
Garantie financière	Si encaissement fonds pour tiers	Si encaissement fonds / apports
Frais ORIAS	25€ / catégorie (CB en ligne)	25€ / catégorie (CB en ligne)

Réf. : Art. L512-1 Code des assurances - Art. L545-1 CMF - Arrêté du 9 juin 2016 relatif au registre unique

3 voies d'accès à la capacité professionnelle

- **Formation (la plus courante)**
Stage de 150h auprès d'un organisme certifié Qualiopi. Livret de stage + attestation délivrés à l'issue. Valable Niveau IAS & IOBSP.
- **Expérience professionnelle**
IOBSP : 1 an en banque (3 dernières années) + 40h formation. IAS : 2 ans cadre ou 4 ans non-cadre en assurance.
- **Diplôme**
Master ou licence Bac+3 minimum (finance, banque, assurance, droit) inscrit au RNCP. Exempté du stage de 150h.

Renouvellement Annuel ORIAS

Chaque année en janvier – Délai exceptionnel 2026 repoussé au 28 février – www.orias.fr

L'inscription ORIAS est valable 1 an. Elle doit être renouvelée chaque année sous peine de **radiation automatique** et d'interdiction d'exercer. Renouvellement exclusivement en ligne.

Dates clés renouvellement ORIAS 2026

Période habituelle : 1er au 31 janvier · Date limite exceptionnelle 2026 : **28 février 2026** · Sans renouvellement dans les délais → radiation automatique (lettre RAR) · Après radiation : réinscription complète obligatoire (délai 2 mois supplémentaires)

Les 6 étapes du renouvellement en ligne

- Se connecter à son espace ORIAS**
Sur www.orias.fr → "Connexion" (haut à droite). Identifiant = numéro SIREN à 9 chiffres. Un bandeau orange apparaît avec le lien de renouvellement.
- Sélectionner les catégories à renouveler**
Cliquer "Renouveler" pour chaque activité à reconduire. Décocher les catégories à cesser. Une coche verte doit apparaître à côté de chaque pièce uploadée.
- Vérifier la télétransmission**
Votre RC Pro et votre association ont peut-être déjà télétransmis vos attestations automatiquement. Vérifiez les coches vertes avant de déposer manuellement.
- Déposer les pièces manquantes**
Si aucune télétransmission : déposer manuellement attestation RC Pro, attestation adhésion association, garantie financière si applicable.
- Mettre à jour vos coordonnées publiques**
Depuis juin 2023 : obligation de publier vos coordonnées de contact public sur le registre ORIAS (nom, adresse, email professionnel).
- Régler les frais (25€ / catégorie)**
Paiement par CB en ligne. Cliquer "Terminer la demande de renouvellement". Si statut CIF : contribution AMF supplémentaire de 450€.

Pièces à fournir pour le renouvellement

Document	Détail	Télétransmission ?
Attestation RC Pro valide	Couvrant votre activité, valable jusqu'au 28/02/N+1	✓ Possible par votre assureur
Attestation adhésion association	Agrée ACPR pour votre catégorie (IAS ou IOESP)	✓ Possible par l'association
Garantie financière	Uniquement si encaissement de fonds pour tiers	Attestation du garant
Frais ORIAS	25€ / catégorie – paiement CB en ligne uniquement	–

Ref. : Art. L512-1, R512-5 II, A512-2 Code des assurances - ORIAS : 09 69 32 59 73 (non surtaxé)

Erreur fréquente

Ne pas vérifier que l'association a bien télétransmis l'attestation. Si le dossier est incomplet, l'ORIAS envoie un email de relance – vérifiez vos spams ! En cas de radiation : vous ne pouvez plus exercer légalement jusqu'à réinscription complète (délai 2 mois). Contactez immédiatement votre association.

Associations Professionnelles Agréées ACPR — 2026

Loi n°2021-402 du 8 avril 2021 — Adhésion obligatoire depuis le 1er avril 2022 — Vérification annuelle

Tout courtier ou mandataire IAS ou IOBSP doit obligatoirement adhérer à une association agréée par l'ACPR. Cette adhésion est un **prérequis à l'immatriculation ORIAS** et conditionne l'exercice légal de l'activité.

Mise à jour importante — Juillet 2025



L'ACPR a retiré leur agrément à **FAFIB** (effet 12 juillet 2025) et **La Compagnie IAS** (effet 11 juillet 2025). Leurs membres avaient 3 mois pour rejoindre une nouvelle association. Vérifiez toujours la liste officielle sur acpr.banque-france.fr

Associations agréées IAS — Courtiers & mandataires en assurance

Association	SIREN	Périmètre	Site
CNCEF Assurance	531 464 865	IAS	cncf.org
ANACOFI Courtage	900 008 558	IAS + IOBSP	anacofi.asso.fr
ENDYA	909 574 378	IAS + IOBSP	endya.fr
CNCOP	378 384 010	IAS + IOBSP + CIF	cncop.fr
Votrasso	908 554 702	IAS uniquement	votrasso.org
COURTENSIA	923 156 327	IAS + IOBSP	courtensia.fr

Associations agréées IOBSP — Courtiers & mandataires en crédit

Association	SIREN	Périmètre	Site
CNCEF Crédit	531 464 865	IOBSP	cncf.org
La Compagnie IOBSP	889 421 459	IOBSP uniquement	lacompanieiobsp.fr
ANACOFI Courtage	900 008 558	IAS + IOBSP	anacofi.asso.fr
ENDYA	909 574 378	IAS + IOBSP	endya.fr
CNCOP	378 384 010	IAS + IOBSP + CIF	cncop.fr
COURTENSIA	923 156 327	IAS + IOBSP	courtensia.fr

Source : ACPR — Document 20250702_associations_courtiers_tableaux_agrements.pdf — acpr.banque-france.fr

Comment choisir son association ?



Tarif de cotisation

De 75€ (Votrasso) à 275€/an (ANACOFI) selon statut. Comparez les services inclus avant de choisir uniquement sur le prix.



Double activité IAS + IOBSP

Choisir une association à double agrément (ANACOFI, ENDYA, CNCOP, Courtensia) pour éviter deux cotisations séparées.



Services proposés

Vérifiez : médiateur, accompagnement ORIAS, RC Pro groupée, formations, veille réglementaire. Services très variables selon les associations.



Même asso que votre mandant

Si vous êtes mandataire, recommandé d'adhérer à la même association que votre mandant pour simplifier les vérifications.

Programme DCI — 7 heures · 4 modules de 1h45

Art. R519-12 CMF · Décret n°2022-894 · Obligatoire pour les IOBSP · QCM final 40 questions · Seuil 70%

Formation obligatoire pour les **IOBSP** (courtiers et mandataires en crédit immobilier). Couvre les nouveautés 2026 : performance énergétique, transparence algorithmique, conformité renforcée.

DCI-1 1h45 Compétences générales

Marché du crédit immobilier et acteurs

- Panorama marché immobilier français 2026
- Catégories de crédits : résidence principale, PTZ, investissement locatif
- Acteurs : banques, courtiers, mandataires, IOBSP — rôles et obligations
- Inscription ORIAS : conditions, renouvellement, obligations annuelles
- Rôle de l'ACPR et pouvoirs de contrôle

Réf. : Art. R519-1 et suivants du Code monétaire et financier

DCI-2 1h45 Compétences techniques

Montage financier et calcul du crédit

- Calcul du TAO et comparaison des offres de crédit
- Taux fixe, variable, mixte : avantages, risques et impact client
- Capacité d'emprunt : taux d'endettement, reste à vivre, scoring
- Tableau d'amortissement et simulation de prêt
- Apport personnel, frais de notaire, frais de garantie

Réf. : Art. L313-1 et suivants du Code de la consommation

DCI-3 1h45 Conformité & réglementation

Cadre juridique, réglementation et obligations 2026

- Obligations d'information et de conseil (FISE, FIPEN)
- Loi Lagarde et Loi Hamon : protections de l'emprunteur
- Nouveautés 2026 : performance énergétique dans l'octroi de crédit
- Transparence algorithmique dans les outils de scoring bancaire
- Droit à l'oubli, délai de réflexion, droit de rétractation

Réf. : Décret n°2022-894 du 15 juin 2022 — Réforme DCI 2026

DCI-4 1h45 Conformité & pratique

Assurance emprunteur, fiscalité et conformité ACPR

- Assurance emprunteur : délégation, garanties, loi Lemoine 2022
- Fiscalité du crédit immobilier : dispositifs Pinel, Denormandie, déductions
- Traçabilité et archivage des dossiers clients
- Plan de contrôle ACPR : documents exigés, sanctions encourues
- Cas pratiques issus de contrôles ACPR réels

Réf. : Loi Lemoine (2022) — Art. L519-6 CMF

Programme DDA — 15 heures (1/2) · Modules 1 à 4

Art. R512-13-1 Code des assurances · Arrêté 26/09/2018 · 8 modules · QCM final 80 questions · Seuil 70%

Formation obligatoire pour les IAS (courtiers, agents généraux, mandataires en assurance). Couvre les 4 catégories de compétences de l'art. A.512-8. Inclut les nouveautés 2026 : Value for Money, POG renforcée, finance durable.

DDA-1 2h00 Compétences générales

Introduction à la distribution d'assurances et cadre DDA

- Directive 2016/97/UE et transposition française en droit
- Statuts IAS Niveau 1, 2, 3 : différences et obligations
- Inscription ORIAS : dossier, conditions, renouvellement annuel
- Obligations formation continue : 15h DDA obligatoires par an
- Sanctions ACPR en cas de manquement à l'obligation

Réf. : Art. R512-13-1 Code des assurances — Arrêté du 26/09/2018

DDA-2 1h45 Compétences spécifiques aux produits

Produits IARD — Habitation, Auto et RC

- Assurance multirisque habitation : garanties, exclusions, indemnisation
- Assurance automobile : RC obligatoire, garanties complémentaires
- Responsabilité civile professionnelle et personnelle
- Analyse des besoins client : questionnaire, recommandation adaptée
- Déclaration du risque et conséquences des fausses déclarations

Réf. : Art. L13-1 et suivants Code des assurances

DDA-3 2h00 Compétences spécifiques aux produits

Assurance de personnes — Prévoyance et santé

- Complémentaire santé : niveaux de garanties, réseaux de soins
- ANI et contrats responsables : obligations des employeurs
- Prévoyance : incapacité, invalidité, décès — calcul des indemnités
- Prévoyance des TNS et travailleurs indépendants
- Régimes obligatoires et articulation avec les contrats privés

Réf. : Art. L931-1 et suivants Code de la Sécurité Sociale

DDA-4 2h00 Compétences spécifiques aux produits

Assurance vie et épargne retraite

- Contrats monosupport et multisupport — fonctionnement
- Fiscalité de l'assurance vie : rachats, successions, abattements
- Plan d'épargne Retraite (PER) : fonctionnement et avantages fiscaux
- Profilage du client épargnant : horizon, appétence au risque
- Obligations de conseil renforcées en épargne (DDA)

Réf. : Art. L132-1 et suivants Code des assurances

Programme DDA — 15 heures (2/2) · Modules 5 à 8

Conseil, POO / Value for Money, LCB-FT, Déontologie · Conformité art. A.512-8

DDA-5 2h00 Compétences modes de distribution

Devoir de conseil et relation client (3 niveaux DDA)

- Niveau 1 : proposer un contrat cohérent avec les besoins
- Niveau 2 : recommandation personnalisée basée sur analyse
- Niveau 3 : conseil en gestion de patrimoine — périmètre
- Fiche de recueil des besoins, DPA/SPD — contenu et archivage
- Gestion des réclamations : délais légaux, procédure, médiation

Réf. : Art. L521-1 à L522-5 Code des assurances

DDA-6 1h45 Gouvernance / Compétences produits

Gouvernance des produits (POO), Value for Money et finance durable

- Gouvernance et surveillance des produits (POO) : principes
- Marché cible : définition, identification et respect
- Value for Money 2026 : justification économique des produits
- Finance durable et assurance : critères ESO, label ISR, SFDR
- Documentation POO à tenir : procédures et traçabilité

Réf. : RIS 2026 — Stratégie européenne d'investissement de détail

DDA-7 1h30 Compétences fonctions — LCB-FT

LCB-FT et conformité réglementaire

- Obligations de vigilance : client, opération, origine des fonds
- Oel des avoirs : liste OFAC, procédures internes
- Déclaration de soupçon à TRACFIN : qui, quand, comment
- Sanctions en cas de manquement LCB-FT
- Mise en place d'un dispositif de conformité interne

Réf. : Art. L561-1 et suivants Code monétaire et financier

DDA-8 2h00 Compétences fonctions — Déontologie

Déontologie, conflits d'intérêts et pratiques professionnelles

- Conflits d'intérêts : identification, gestion, documentation
- Transparence sur les rémunérations et commissions (inductements)
- Protection des données clients : RGPD et assurance
- Dossier de contrôle ACPR : attestations, programme, traçabilité
- Contrôle par l'association professionnelle agréée (tous les 5 ans)

Réf. : Art. L521-2 Code des assurances — RGPD

Correspondance modules / catégories de compétences (art. A.512-8)

Module	Intitulé	Catégorie art. A.512-8
DDA-1	Introduction DDA et cadre réglementaire	Compétences générales
DDA-2	Produits IARD	Compétences spécifiques aux produits
DDA-3	Prévoyance et santé	Compétences spécifiques aux produits
DDA-4	Assurance vie et épargne	Compétences spécifiques aux produits
DDA-5	Devoir de conseil	Compétences modes de distribution
DDA-6	POO et Value for Money	Gouvernance / Compétences produits
DDA-7	LCB-FT	Compétences fonctions — LCB-FT
DDA-8	Déontologie	Compétences fonctions — Déontologie

Tarifs & Accès dcidda.fr — 2026

Paiement sécurisé Stripe · Accès immédiat · Attestation officielle en quelques secondes après QCM

Formation DCI

7h · 4 modules · IOESP

49€

- ✓ 7h de contenu audio
- ✓ Support PDF inclus
- ✓ QCM 40 questions
- ✓ Attestation officielle
- ✓ Accès jusqu'au 31/12/2026

• LE PLUS CHOISI

Pack DCI + DDA

22h · 12 modules complets

99€

- ✓ 22h de contenu audio
- ✓ Supports PDF DCI + DDA
- ✓ 2 QCM de validation
- ✓ 2 attestations officielles
- ✓ Support prioritaire

Formation DDA

15h · 8 modules · IAS

69€

- ✓ 15h de contenu audio
- ✓ Support PDF inclus
- ✓ QCM 80 questions
- ✓ Attestation officielle
- ✓ Accès jusqu'au 31/12/2026

Offre Équipe — Remises automatiques

Obtenez les formations ORIAS de toute votre équipe. Suivi en temps réel, attestations centralisées. -10% dès 3 formations · -15% dès 5 formations · Contact : contact@dcidda.fr

Toutes vos garanties



100% conforme ORIAS

N°7682014482 · Arrêté 26/09/2018



Paiement sécurisé

Stripe · CB · Virement entreprise



Attestation immédiate

PDF officiel dès validation du QCM



30j satisfait/remboursé

Sans condition ni justificatif



Multi-supports

iPhone, Android, PC, tablette, offline



Support réactif

Email · Réponse sous 48h ouvrées

Prêt à valider vos heures ORIAS 2026 ?

Accès immédiat après paiement · Attestation officielle en quelques secondes · 30j satisfait ou remboursé

À partir de 49€ · www.dcidda.fr